

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 28 octobre 2008

- **Séance du 28 octobre 2008** Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation 22 octobre 2008** Nombre de votants : 19
- **Date d'affichage de la convocation 22 octobre 2008** Nombre de procurations :

L'an deux mille huit, le vingt huit octobre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt deux octobre deux mille huit, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BARBOT Patrice, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, LAURENT Max, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 23 septembre 2008

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est adopté à l'unanimité.

2. Enfouissement des réseaux

Alain Fort informe les participants qu'une réunion de coordination a eu lieu ce jour, 28 octobre 2008, avec Sorégies et INEO ; deux modifications au planning préalablement établi : les travaux du secteur 1 (rue de la Chamerie/route des Sanguinières) vont débuter le 12 novembre au lieu du 03 novembre mais se termineront quand même à la date prévue. Le transformateur place du Champ de Foire sera installé semaine 48.

Une lettre d'information détaillée avec le calendrier des opérations a été distribuée à tous les riverains concernés.

Le coût total de l'opération est de 90.081,23 € TTC. Le coût pour la commune – après subvention – est de 63.631,23 €. Afin de payer les factures avant réception des subventions et sans recourir à un nouvel emprunt, il convient de faire une nouvelle décision modificative. (Voir § 4)

3. Travaux de sécurisation de la route des Sanguinières 2^{ème} tranche

La réunion de la Commission d'appel d'offres avec le maître d'œuvre s'est tenue comme prévu le 7 octobre dernier.

Résultat des offres par ordre d'ouverture des plis

N° registre	Candidat	Montant offre TTC	Délai d'exécution
1	ROCHE	203.176,48 €	3 mois
2	COLAS	175.321,64 €	2,5 mois
3	SOHETRA/STPM	220.634,49 €	3 mois
4	NAUDON	197.461,87 €	3 mois
5	GUILLON	208.494,49 €	2,5 mois
6	C.T.P.A	182.191,46 €	2,5 mois
7	BOISLIVEAU	201.669,47 €	2,5 mois
8	BONNEAU	163.197,79 €	3 mois
9	EUROVIA	176.944,01 €	2,5 mois

L'analyse des offres **souligne l'offre la moins disante, comme étant celle de la sarl Bonneau & fils de Ste-Ouenne (79), pour une somme de 163.197,79 € TTC, soit 136.453,00 € HT** (cent trente six mille quatre cent cinquante trois euros hors taxes).

Vu la délibération du conseil municipal du 08 juillet 2008, conforme à l'article L-2122 du CGCT, donnant délégation au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget », Alain Fort, maire, a décidé, par arrêté en date du 10 octobre 2008, d'attribuer le marché intitulé « travaux de sécurisation de la route des Sanguinières – 2^{ème} tranche » à l'entreprise Bonneau.

M. le maire a signé le marché avec la sarl Bonneau & fils de Ste-Ouenne (79), et informé les entreprises non retenues.

Le montant total du marché est de 181.125,83 € TTC (cent quatre vingt un mille cent vingt cinq euros quatre vingt trois centimes), soit :

163.197,79 € TTC de travaux
17.928,04 € TTC d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le début des travaux est prévu le 1^{er} décembre prochain pour un délai de 3 mois maximum sauf intempéries exceptionnelles. L'entrepreneur pense finir les travaux fin janvier.

Pour poursuivre cette opération, il convient également de faire une décision modificative.

4. Décision modificative N° 3 : virement de crédits à l'opération n° 223 - Enfouissement des réseaux et N° 4 : virement de crédits à l'opération n° 239 - Route des Sanguinières 2^{ème} tranche

Avant de procéder aux décisions modificatives précitées, Alain Fort présente un point sur les opérations d'investissement de l'année 2008. Il propose d'utiliser les soldes des opérations terminées et de reporter l'opération 242 (Achat parcelle ZA Les Grolettes) afin de financer les deux opérations citées en objet sans avoir recours à l'emprunt :

Point sur les opérations d'investissement inscrites au budget primitif 2008

N°	Opérations	budget dépenses	réalisé	solde	DM —	DM +	solde Opération	Situation opération	
208	Réparations aménagement bâtiments communaux	25 600,00	22 986,33	2 613,67			2 613,67	en cours	
214	Travaux de voirie (hors rte Sanguinières)	11 200,00		11 200,00			11 200,00	en cours	
218	Extension des réseaux élect	8 000,00		8 000,00			8 000,00	en cours	
223	Enfouissement réseaux	67 000,00	520,87	66 479,13		+24 000,00	90 479,13	en cours	
224	Signalétique	15 400,00	9 201,14	6 198,86			6 198,86	en cours	
225	achat/réparation matériel	12 500,00	6 329,18	6 170,82			6 170,82	en cours	
234	Plan de référence	2 165,00	2 164,76	0,24	-0,24		0,00	terminée	
238	Local d'accueil des jeunes	2 000,00	1 051,70	948,30			948,30	en cours	
239	Rte Sanguinières 2ème tranche	176 300,00	143,52	176 156,48		+6 111,76	182 268,24	en cours	
240	Eclairage du stade	78 000,00	76 571,56	1 428,44	-1 428,44		0,00	terminée	
241	Réfection bibliothèque	2 900,00	2 684,14	215,86	-215,86		0,00	terminée	
242	Achat parcelle ZA Les Grolettes	27 000,00		27 000,00	-27 000,00		0,00	reportée	
244	Réfection salle de classe	10 000,00	8 532,78	1 467,22	-1 467,22		0,00	terminée	
245	Abribus du Champ de Foire	Crédits annulés par DM N°2 du 23 septembre 2008						0,00	reportée
246	Eclairage du terrain de boules	Crédits annulés par DM N°1 du 9 septembre 2008						0,00	reportée
	TOTAL au 27/10/08	438 065,00	130 185,98	307 879,02	-30 111,76	+30 111,76	307 879,02		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Fors accepte la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 3

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	21534	223	Eclairage public – enfouissement réseaux	+ 24.000 €
CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2113	242	Achat parcelle ZA Les Grolettes	- 24.000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Fors accepte la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 4

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
23	2315	239	Voirie Rte des Sanguinières 2 ^{ème} tranche	+ 6.111,76 €
CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
20	22031	234	Plan de référence	- 0,24 €
21	2128	240	Eclairage du stade	-1.428,44 €
23	2313	241	Réfection bibliothèque	- 215,86 €
21	2113	242	Achat parcelle ZA Les Grolettes	- 3.000,00 €
23	2315	244	Réfection salle de classe	- 1.467,22 €
			Total	-6.111,76 €

5. Organisation de la cérémonie du 11 novembre

- rendez-vous à la mairie à 11 h 00
- dépôt de gerbe au monument aux morts
- allocutions
- vin d'honneur sous le préau de l'école (réunion de la commission fêtes et cérémonies à 10 h 30 sous le préau de l'école)

6. Contrat d'entretien d'éclairage public avec Sorégies Deux-Sèvres

Alain Fort explique aux membres du conseil que le contrat en cours (dénommé « systématique B ») est conclu pour 3 ans et comprend le contrôle systématique de tous les candélabres à raison d'un tiers par an. Par contre, il ne comprend ni la fourniture des ampoules, ni le dépannage. Le coût de l'entretien s'élève à 2.343 € pour le systématique plus 2.351 € HT pour le dépannage, soit **un total de 4.694 € HT pour l'année 2007.**

Il présente une nouvelle « **Offre globale d'éclairage public** » que Sorégies Deux-sèvres se propose de mettre en œuvre. Cette offre comporte deux volets indissociables : le premier porte sur la maintenance préventive des sources lumineuses pendant une période de trois ou quatre années, au choix de la commune ; durée pendant laquelle la réalisation des travaux d'éclairage public – qui constitue le second volet – serait intégralement confiée en exclusivité à Sorégies Deux-sèvres.

Le déploiement de cette offre comporte un préalable qui consiste en un état des lieux dont le but est d'identifier les prestations de remise à niveau des matériels ainsi qu'une première évaluation du budget que cette remise à niveau nécessite.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal de la commune de Fors demande à Sorégies Deux-sèvres, par la présente décision, de procéder à l'état des lieux du réseau d'éclairage public de la commune, étant entendu que les conclusions seront soumises à M. le maire avant toute consultation relative à l'offre globale.**

La présente décision sera notifiée, pour exécution, à Sorégies Deux-sèvres.

7. Ouverture d'une opération d'investissement : N° 249 –Plantations des prairies communales

Lors des conseils municipaux des 8 juillet et 9 septembre 2008, il a été décidé de présenter un projet de **plantation de 200 frênes de diamètre 8/10 sur 40 ha** (reconstitution des alignements des prairies communales et plantation d'une haie de chaque côté de la ligne de chemin de fer), dans le cadre de l'opération « Journées régionales de l'arbre et de la haie 2008 ». Le dossier de candidature a été adressé au Conseil régional et ce dernier informe la municipalité qu'une subvention de 15.312,00 € vient de lui être accordée.

Le budget prévisionnel est identique à celui présenté lors du conseil du 9 septembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en œuvre ce projet et, par conséquent :

- de créer une opération d'investissement N° 249, dénommée « plantation des prairies communales »
- de procéder à deux décisions modificatives afin d'inscrire l'opération à la section d'investissement 2008, en transférant des fonds depuis le compte 61521 «entretien de terrains » de la section de fonctionnement.

Décision modificative n° 5 - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
023	023		<i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 9.000 €
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
011	61521		<i>Entretien de terrains</i>	- 9.000 €

Décision modificative n° 6 - SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2121	248	<i>Plantations de la prairie communale</i>	- 9.000 €
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
021	021	OFI	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	+ 9.000 €

8. Tarif des annonces du bulletin municipal 2009

Stéphanie Delgutte rappelle à l'assemblée que, l'année passée, le bulletin municipal a coûté 2.471,46 € ; 27 annonceurs ont payé une publicité (30 € le petit format et 38 € le grand format, + 115 € pour la 4^{ème} de couverture) pour un total de 1.232,00 €. La Commission Informations municipales émet les propositions suivantes :

- recommencer une démarche de consultation auprès de plusieurs imprimeurs
- ne pas augmenter le tarif des annonceurs,
- renoncer à passer une publicité en 4^{ème} de couverture afin que le bulletin municipal soit bien différencié d'un journal publicitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- à l'unanimité :

- d'engager une démarche de consultation auprès de plusieurs imprimeurs
- de maintenir les tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin municipal 2009 au tarif de 2008, **soit 30 € le petit format et 38 € le grand format**

- de renoncer à faire paraître une publicité en 4^{ème} de couverture par 12 voix CONTRE la parution et 7 abstentions.

Par ailleurs, S. Delgutte informe les conseillers que la remise des articles doit se faire au plus tard le 21 novembre et que la remise des bulletins lors de la présentation des vœux est prévue le 15 janvier à 18 h 30 à la mairie.

9. Signature d'une convention avec la DDJS dans le cadre du P.E.L.

M. le maire informe l'assemblée que la DDJS accorde une subvention globale de 2.900,00 € pour les actions 2008/2009 présentées dans le Projet éducatif local (3 327 € avaient été demandés pour les actions communales et 1600 € pour les actions de la SEP). La DDJS impose une répartition, soit 2.200 € pour les actions suivantes : Ludo Maboul, Fresque Urbaine, Atelier théâtre, Atelier danse ; et 700 € pour la semaine à la mer.

La semaine à la montagne et la semaine sportive ne sont pas subventionnées.

Le versement de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention entre la DDJS et la municipalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire, A. Fort, à signer la convention avec la DDJS et tout document permettant la réalisation du projet,
- de maintenir les actions non subventionnées par la DDJS.

Par ailleurs, Alain Fort soulève le problème de la répartition des 2.200 € entre les actions SEP et celles proposées par la municipalité. Stéphanie Delgutte répond que des critères concrets (notamment l'âge du public visé) permettront de répartir justement cette somme entre les différentes actions subventionnées.

10. Fixation des tarifs des activités organisées dans le cadre du P.E.L.

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui permet d'accorder au maire certaines délégations afin de faciliter le règlement des affaires courantes de la commune, et la délibération du conseil municipal du 8 juillet 2008 donnant délégation au maire pour « fixer les tarifs des sorties mises en place par le responsable communal de l'espace Jeunes »,

Vu la délibération du conseil municipal du 23/09/2008 adoptant dans son ensemble le projet éducatif local de l'année 2008/2009,

Les tarifs des sorties organisées par David Guilberteau, animateur responsable du PEL sont fixés comme suit, par arrêté du maire en date du 20 octobre 2008 :

- **Cinéma** **4,00 €**
- **Patinoire** **2,50 €**
- **Piscine** **2,00 €**
- **Semaine sportive (27 au 31 octobre 2008)** **1 € par sport**

Ces tarifs sont fixés pour toute la durée du PEL, soit l'année scolaire 2008/2009.

11. Le Wimax arrive aux Sanguinières...

Alain Fort expose que le Wimax – accès à l'Internet haut débit- sera prochainement disponible aux Sanguinières. Une réunion d'information sur le sujet se tiendra à Pied Blanc le 13 novembre prochain, organisée par les municipalités d'Aiffres, Fors et Saint-Symphorien. Un courrier d'information, signé par les trois maires concernés, nous parviendra prochainement et sera transmis par nos soins à tous les habitants des Sanguinières.

12. Achat d'une parcelle pour la commune dans la zone artisanale Les Grolettes à Fors

Le maire informe les participants qu'il a reçu un courrier du notaire de Prahecq, maître Boutineau, lui demandant de prendre une décision concernant la parcelle cadastrée ZD 151 que la commune a réservée dans la zone artisanale Les Grolettes et qu'elle devait acheter pour une somme de 27.000 € dans le but d'y installer les ateliers municipaux. Cette opération vient d'être reportée à l'année suivante (décision modificative N° 4).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de répondre à Me Boutineau que la municipalité maintient sa réservation, qu'elle engage une réflexion sur le projet et qu'elle donnera une réponse ferme en début d'année 2009.

13. Point sur les Ateliers du mercredi

Dominique Pougard expose que le bilan de la première période (10 septembre au 22 octobre) est globalement très satisfaisant : 41 enfants au total ont été inscrits ; 20 au minimum à 31 enfants au maximum ont participé aux ateliers ; ils sont enchantés de la prestation fournie et les intervenants sont très motivés et impliqués dans le projet. Les séquences ont été aménagées pour les plus petits : 40 minutes d'activité suivies de 10 minutes de récréation. D. Pougard précise qu'il convient de féliciter les intervenants pour le travail accompli.

Pour la deuxième période (12 novembre au 17 décembre), il y a 43 inscriptions avec également une pointe à 31 enfants.

Quant au bilan financier, il ne pourra être fait avant la fin de l'année, les données étant à ce jour faussées puisque de nombreux achats ont été faits à l'ouverture du service ; ils devraient être bien moindre au long de l'année.

14. Mise en place du service minimum en cas de grève

Alain Fort informe l'assemblée que la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève : « L'article L. 133-1 du code de l'éducation rappelle que l'obligation d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire incombe au premier chef à l'État. Lorsque l'enseignement est interrompu du fait d'une grève ou de l'absence imprévisible d'un enseignant, il appartient donc à l'État de mettre en place un service d'accueil des enfants concernés. En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune ».

Afin de se conformer à la loi, il propose d'organiser un service minimum de 6 h par jour (3 heures le matin et 3 heures l'après-midi) et de présenter à la préfecture la liste d'agents d'accueil suivante :

- Mmes Danièle Printemps et Catherine Pommier, ATSEM
- MM. David Guilberteau, responsable secteur Jeunesse et Maxime Brossard, animateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'entériner les propositions du maire quant à l'organisation du service minimum d'accueil en cas de grève.

15. Action envers les personnes âgées

Dominique Pougard informe les participants que l'IFSI (Institut de formation de soins infirmiers) de Niort mène un projet – en partenariat avec le CODES – intitulé « initiation à la démarche de santé communautaire ».

Il s'agit pour les étudiants de mener une étude, sur trois fois quatre semaines, portant sur les demandes et besoins de santé de la population âgée ; c'est « l'approche locale des problèmes de santé d'une communauté impliquant sa participation active à toutes les étapes. » A l'issue de l'étude, les étudiants élaborent 3 projets d'action et les rédigent complètement avec l'aide de CODES.

D. Pougard propose au conseil municipal de recevoir un groupe de stagiaire afin de faire réaliser l'étude précitée qui serait un outil très précieux pour savoir quelles actions mettre en place en faveur des personnes âgées de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent qu'une étude, réalisée par les étudiants de l'IFSI de Niort, soit menée auprès des personnes âgées de la commune de Fors.

Le comité de pilotage du projet sera composé de la commission « Personnes âgées – Aide à la personne » ; l'accent devra être mis sur la communication et le relais de l'information auprès des « anciens » de la commune et de tous les partenaires à impliquer.

16. Subventions versées à l'association OSC de Fors

L'Olympic Sporting Club de Fors a retourné son dossier de demande de subvention de fonctionnement ; en fonction des critères prédéfinis, la commission Animation-Communication propose de leur verser une subvention de 380 €.

Par ailleurs, M. le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 153 €, afin de dédommager l'OSC qui a financé le remplacement des néons du club-house du stade, dépense qui aurait dû être à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent de verser une subvention de fonctionnement de 380 € (trois cent quatre-vingts euros) et une subvention exceptionnelle de 153 € (cent cinquante trois euros) à l'OSC de Fors.

17. Subventions versées à l'association Les Pé Tanqués

Cette nouvelle association Forsitaine propose de jouer à la pétanque aux personnes intéressées. Compte tenu des critères d'attribution, elle peut bénéficier d'une subvention de 135 € pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent de verser une subvention de fonctionnement de 135 € (cent trente cinq euros) à l'association Les Pé Tanqués de Fors.

Les conseillers,

le maire,